

Nom latin : Myocastor coypus
Famille : Myocastoridés.

Description

Le ragondin est un animal au corps massif, pourvu d'une grosse tête avec de toutes petites oreilles. Ses pattes arrière sont en partie palmées, la queue, dénudée, est longue et cylindrique. Son pelage est brun, plus clair sur le ventre et les pattes ainsi que sur le menton. Il mesure de 65 à 105 cm (dont la moitié pour la queue) et peut peser jusqu'à 10 kg.

Habitat

Le ragondin privilégie les eaux stagnantes (étangs, mares, canaux) et les cours d'eau lents (rivières, parties calmes des fleuves) riches en végétation aquatique et terrestre. Il évite les torrents ainsi que les prés-salés.

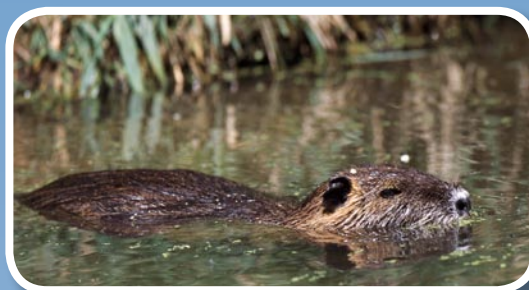


Le ragondin

Mœurs

C'est un animal diurne et crépusculaire qui se déplace très bien dans l'eau mais beaucoup plus lentement à terre. Il a une fâcheuse tendance à fragiliser les berges en y creusant des terriers.

Chaque année, entre mars et octobre, le ragondin fait une ou deux portées de 2 à 9 jeunes qui, chose peu commune chez les mammifères, naissent velus et les yeux déjà ouverts. Les petits sont allaités pendant deux mois, cela peut même se faire dans l'eau, la femelle ayant ses mamelons sur le côté. Les jeunes sont autonomes vers trois mois.

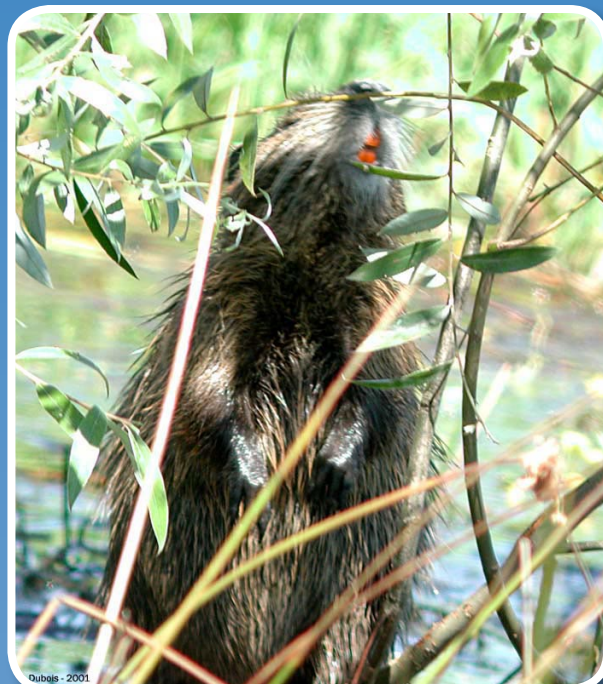


Le ragondin dans l'eau



Régime alimentaire

Il est végétarien et se nourrit aussi bien de végétaux aquatiques (roseaux, joncs) que terrestres, qu'il s'agisse d'ailleurs de plantes sauvages ou de céréales cultivées (maïs, blé). En hiver, il se nourrit aussi de racines et d'écorces et peut exceptionnellement y ajouter quelques mollusques.



Répartition

Originaire d'Amérique du Sud, le ragondin a été introduit dans de nombreuses régions de la planète pour sa fourrure dès la fin du XIXème siècle. Il a commencé à se développer lentement hors des élevages à partir des années 1930 avant de connaître une explosion démographique dans les années 1970 pour coloniser aujourd'hui une grande partie de la France. En tant qu'espèce exotique, il présente un risque de perturbation pour les écosystèmes aquatiques, il fragilise les berges et fait des dégâts sur les cultures. Il est classé nuisible et peut, à ce titre, être piégé de façon sélective, la lutte chimique étant délaissée pour ses effets néfastes sur les autres espèces.



Le saviez vous ?

Le ragondin, très -trop- commun en France, est en régression sur son aire de répartition d'origine.

